

# Les bibliothèques de Québec bientôt en grève

La bibliothèque Paul-Aimé-Paiement est l'un des 26 points de service touchés par le débrayage.

PHOTO : RADIO-CANADA / MARC-ANDRÉ TURGEON

- [Raphaël Beaumont-Drouin \(Consulter le profil\)](#)

[Raphaël Beaumont-Drouin](#)

Publié à 6 h 31 HNE

Un grève illimitée sera déclenchée le 1er mars dans les 26 bibliothèques de la Ville de Québec. Les 240 travailleurs syndiqués l'Institut canadien de Québec (ICQ) ont rejeté dans une proportion de 73 % la dernière offre de leur employeur lors d'un vote qui s'est déroulé dimanche soir.

Faute d'entente, le syndicat va donc déclencher [une grève générale illimitée](#) le 1er mars 2024, ce qui coïncide avec le début des festivités marquant la réouverture de la bibliothèque Gabrielle-Roy.

Le maire de Québec a déjà assuré que des [journées d'activités auront lieu malgré la menace d'une grève](#). La Ville a investi 300 000 \$ pour ces trois journées de festivités. Des piquets de grève pourraient être mis en place devant plusieurs établissements, ce sont les cadres des établissements qui devront assurer le service durant le débrayage.

Les horaires et les salaires sont au cœur du litige. Les syndiqués sont sans contrat de travail depuis le 31 décembre 2022.

*Avec la collaboration de Flavie Villeneuve*

# Lâchez-moi avec la nostalgie du style Labeaume!

Par Valérie Gaudreau, Le Soleil

26 février 2024 à 05h30|

Mis à jour le 26 février 2024 à 07h14

CHRONIQUE / Il s'est passé quelque chose d'étrange ces derniers jours alors qu'il est question de climat au conseil municipal : une sorte de nostalgie pour le style autoritaire de Régis Labeaume.

Dieu sait que pendant 14 ans à la tête de la Ville de Québec, Régis Labeaume et son puissant chef de cabinet Louis Côté ont fait régner l'ordre dans leurs troupes largement majoritaires au conseil. Pas de doute là-dessus.

Mais d'où vient cette impression de considérer M. Labeaume comme le grand discipliné? De commentaires de la conseillère de l'opposition Alicia Despins, du chef d'Équipe Priorité Québec Patrick Paquet et de son conseiller Stevens Mélançon.

Dans la foulée de sa [plainte déposée à la Commission municipale du Québec](#) envers le chef de cabinet du maire de Québec Bruno Marchand, Clément Laberge, Mme Despins a mentionné que le maire et son chef de cabinet ont un grand rôle à jouer pour éviter les débordements au conseil.

Là encore, tout à fait d'accord.

Un maire doit avoir une certaine ascendance sur son équipe, dissuader un conseiller ou une conseillère d'aller trop loin, de faire une attaque personnelle ou de poser un geste disgracieux.

Or, en souhaitant dénoncer ce qu'ils qualifient de «manque de leadership» de M. Marchand sur son équipe, ces trois représentants de l'opposition ont fait souffler un vent de nostalgie à l'effet qu'avec Régis, on rentrait dans le rang.

En entrevue à l'émission *Marceau le midi* sur les ondes de BLVD, Alicia Despins a affirmé que Régis Labeaume n'aurait jamais laissé passer des gestes comme l'agression physique alléguée du conseiller Steeve Verret envers Stevens Mélançon. «Je le sais que s'il y avait eu un événement de ce genre, Régis Labeaume aurait agi. Il n'aurait jamais accepté ça dans ses troupes.»

C'est bien, et la conseillère a raison.

**Mais là où le bât blesse, c'est lorsque, dans la même veine pour s'en prendre par la bande à l'autorité de Bruno Marchand, Patrick Paquet et Stevens Mélançon sont devenus en point de presse jeudi de soudain admirateurs du «style Labeaume» qu'ils ont pourtant tant dénoncé dans le passé.**

«À mon avis M. Labeaume avait un hyper contrôle sur le conseil municipal. Il se retournait devant les conseillers, ils n'avaient même pas besoin de parler et ça disait : c'est assez! » a relaté Stevens Mélançon.

Il évoquait notamment certains gestes d'impatience du conseiller Pierre-Luc Lachance. Des vidéos de récentes séances du conseil municipal montrent notamment M. Marchand peiner à dissuader l'élu de bondir de sa chaise.

«Régis avait tout simplement à se retourner la tête et ça voulait dire : “tu t'assois et tu ne parles plus!” Moi, j'ai déjà vu M. Marchand prendre la main de M. Lachance et lui demander de se rasseoir. Mais M. Lachance s'est relevé une deuxième fois», a renchéri Patrick Paquet. «On n'aurait pas vu ça dans l'ancienne administration.»

Ben oui, poser un regard intimidant sur un potentiel intimidateur, belle façon de briser le cycle d'un mauvais climat!

Vous me permettrez ici de souligner cette ironie venant de Patrick Paquet. En 2018, alors qu'il était candidat dans la partielle de Neufchâtel-Lebourgneuf pour Québec 21, lui et le chef de parti à l'époque, Jean-François Gosselin, se sont fait traiter «d'autistes» par

M. Labeaume. Le maire raillait les deux hommes avec leur proposition incessante d'augmenter la limite de vitesse à 70 km/h dans une zone de Robert-Bourassa.

Régis Labeaume avait dû s'excuser aux artistes.

Vrai que l'autorité morale de Régis Labeaume avait un indéniable caractère dissuasif dans ses troupes. Mais à quel prix?

Il ne faut pas, dans ce débat, faire l'économie du fait que Régis n'a pas toujours été le meilleur allié d'un climat sain en politique.

Que dire de cette célèbre citation de 2008 où il avait lancé à un conseiller «mon osti, j'vas t'en câliser une dans le front». Il ignorait que le micro captait ses propos.

Bon, il faut dire que question climat, le conseiller cible des foudres, Michel Fecteau n'avait pas été plus édifiant en invitant le maire «à prendre son médicament». Régis Labeaume s'était excusé pour «avoir sorti de ses gonds».

Tout ça peut paraître de la vieille histoire et il serait injuste de réduire les dynamiques années Labeaume à ces emportements. À preuve, l'ancien maire a mis la pédale douce sur son style corrosif au fil de sa carrière politique.

Mais voir d'anciennes cibles des attaques de Régis Labeaume en faire un modèle de respect du décorum, il y a une ligne que je ne franchirai pas. Trop occupée que je suis à m'étouffer dans mon café.

# Marchand interpelle le président Martin

## Il lui demande de ramener l'ordre aux séances du conseil

Le Journal de Québec · 24 févr. 2024 · 8 · STÉPHANIE MARTIN

Le maire Bruno Marchand interpelle le président du conseil municipal, un élu de l'opposition, pour lui demander de prendre ses responsabilités et de ramener l'ordre dans les séances du conseil, où il note une « dégradation de l'ambiance générale ».



Le maire de Québec a écrit une lettre à Louis Martin, membre de l'opposition officielle et président du conseil, dans la foulée de la saga du climat de travail « toxique » dénoncé par plusieurs élus de l'opposition à l'hôtel de ville.

« Dernièrement, autant les citoyens que nous, les élus, avons pu constater une dégradation de l'ambiance générale lors des séances du conseil municipal », écrit M. Marchand, qui dit souhaiter « ramener une ambiance saine au conseil ».

Le maire demande au président de convoquer l'ensemble des élus dans une réunion à huis clos, pour faire suite à la rencontre tenue avec le directeur général de la Ville, Luc Monty, jeudi. La présence du greffier est requise, selon le maire. Il veut ainsi discuter entre élus de « l'éthique et des comportements appropriés dans l'enceinte de la salle du conseil municipal ». Cette rencontre doit permettre d'éclaircir des cas liés aux règlements du conseil, qui contribuent à « envenimer les échanges ».

Elle doit se tenir avant la prochaine séance, a martelé M. Marchand.

**COMPORTEMENTS À CHANGER**

« Le maire désire avoir une discussion collective avec les élus », explique l'attaché de presse de M. Marchand, Thomas Gaudreault.

« Il a récemment rencontré tous les élus de notre équipe pour faire le point, mais il faut vraisemblablement que la conversation soit plus grande. Le maire a avoué que les comportements doivent changer dans son équipe, mais chaque parti a des devoirs et des discussions à avoir. On propose au président de faire une rencontre dans le cadre de son rôle de gardien de l'ordre pour pouvoir aller au fond du sujet. »

Louis Martin a demandé une rencontre en début de semaine avec le maire.

Le chef de l'opposition, Claude Villeneuve, se « réjouit d'apprendre que le maire s'est adressé à son équipe pour ramener l'ordre ». Il ajoute : « On aimerait quand même ça l'entendre reconnaître autrement que par un intermédiaire qu'il y a des comportements de ses élus qui doivent changer ».

# Le conseiller Steeve Verret nie tout geste violent

---

Le Journal de Québec · 24 févr. 2024 · 18 · STÉPHANIE MARTIN

---

Le conseiller de l'équipe du maire Marchand, Steeve Verret, nie avoir causé une altercation physique avec un conseiller de l'opposition, après une séance du conseil municipal à Québec. Le conseiller de la deuxième opposition Stevens Mélançon a accusé M. Verret d'avoir haussé le ton, de lui avoir « foncé » dessus et d'avoir eu un contact physique, de poitrine à poitrine avec lui. M. Mélançon considère qu'il s'agit d'« intimidation ».

« Je veux être très clair : il n'y a pas eu de violence physique de ma part. En aucun cas », a écrit le conseiller Verret dans sa page Facebook professionnelle, jeudi soir. Il relance plutôt la balle à Stevens Mélançon à qui il reproche des gestes intimidants.

« Lors de discussions avec mon amie et collègue Bianca Dussault, j'ai compris rapidement que les tentatives d'intimidation et les allusions à son égards [sic] faites par M. Mélançon l'afectaient grandement. Il se servait d'une situation extrêmement personnelle impliquant la famille de Mme Dussault pour lui passer des messages sur les réseaux sociaux. »

Selon M. Verret, il y a eu « joute verbale, mais aucun contact physique ». « Je me suis permis de faire un rappel en toute civilité à M. Mélançon qui a rapidement compris la gravité de ses gestes, mais qui a haussé le ton. Je ne l'ai jamais touché. »

## EXCUSES DEMANDÉES

M. Verret demande maintenant à M. Mélançon de présenter des excuses.

Toute cette saga a mené à la dénonciation d'un « climat toxique » à l'hôtel de Ville par la conseillère Alicia Despins, de la première opposition.

# La vie municipale n'a jamais été un paradis

Le Journal de Québec · 24 févr. 2024 · 45 · Antoine.robaille @quebecormedia.com

La démission de France Bélisle, mairesse de Gatineau, a braqué de nouveau les projecteurs sur les affres de la vie politique municipale.



Depuis quelque temps, on s'inquiète, à raison, de sa dégradation. En avril 2023, Québec lançait une campagne de sensibilisation dont le thème surprenait, tellement il s'agissait d'évidences : « Derrière chaque élu(e) municipal, il y a une personne. »

## RUDESSE ACCENTUÉE

Deux ans plus tôt, la ministre des Affaires municipales, Andrée Laforest, avait annoncé un Plan d'action pour favoriser le respect et la civilité. On octroyait, entre autres, des sommes pour financer des recours judiciaires contre les harceleurs.

Autrement dit, quelque chose se passe. Des phénomènes nouveaux, peut-être en croissance. Des sociologues pourraient démontrer que la pandémie, doublée d'une montée des réseaux dits « sociaux », a altéré, voire anéanti, la civilité.

Tout le monde est à cran. Entre autres parce que nos vies transitent comme jamais par le numérique, ce qui nous rend hyperréactifs, polarisés, manichéens. Des phénomènes déshumanisants, ce qui pourrait les rapports entre citoyens et élus, mais aussi entre élus.

En parallèle, un phénomène apparenté à #moiaussi a fait prendre conscience de situations sur lesquelles on passait jadis l'éponge. La notion de « harcèlement psychologique » au travail fut introduite dans la loi au Québec il y a 20 ans seulement. Deux dernières décennies où nous nous sommes sensibilisés graduellement à ces phénomènes.

Nous vivons donc dans un monde à certains égards plus rude ; alors qu'au même moment, nous tolérons moins que jamais les comportements âpres.

## SANS PRÉCÉDENT ?

Mais tout n'est pas totalement nouveau.

La vie municipale a-t-elle déjà été calme et empreinte d'une parfaite civilité ? Non, d'autant qu'« au municipal, vous êtes à distance de claques du citoyen », selon l'adage français.

J'entendais hier [mercredi] la conseillère Alicia Despins dénoncer un climat « toxique » « sans précédent » dans la belle ville de Québec. Les comportements qu'elle décrit n'ont rien de rigo-



los. Ceux qui se disent victimes d'intimidation et de harcèlement doivent être écoutés. Je ne dis toutefois pas « on vous croit », car ce type de dénonciations peuvent aussi être instrumentalisées, surtout dans un contexte politique.

Mme Despins a évolué dans l'équipe de Régis Labeaume, personnage haut en couleur, qu'elle dit admirer. Mais il avait ses côtés sombres. En plein conseil municipal, il a déjà lancé à un de ses adversaires : « J'vas t'en câliser une dans le front. » Premier magistrat, il a déjà qualifié une élue de « maboule » et les employés municipaux de « fourreurs de système », installant à Québec un climat des plus malsains. Lui-même s'était d'ailleurs plaint de gestes d'intimidation de la part de syndiqués.

« Faut-il avoir peur du maire ? », a déjà écrit le très pondéré maintenant retraité chroniqueur du Soleil François Bourque. La Fédération professionnelle des journalistes du Québec, à deux reprises, a publiquement dénoncé les « manoeuvres d'intimidation aussi injustifiables qu'inacceptables » de M. Labeaume à l'égard des médias.

Certes, il y a du nouveau sous le soleil municipal. Mais de paradis perdu où tout n'était que calme et bonne entente, nenni.

# Moins de neige, mais pas nécessairement d'économies sur le déneigement

Par Émilie Pelletier, Le Soleil

26 février 2024 à 04h30

Les budgets sont calculés sur une année complète, de janvier à décembre et comptent ainsi deux moitiés d'hiver. Ce n'est donc qu'à la fin de 2024 que la Ville pourra dire si elle a respecté ses prévisions budgétaires. (Erick Labbé/Archives Le Soleil)

Vrai que l'hiver a jusqu'ici été un peu moins neigeux que la normale dans la région de Québec. Les immenses dépenses prévues en déneigement pour la saison fondront-elles donc comme neige au soleil? «Trop tôt» pour le dire.

L'hiver en cours a commencé en mouton. Le mois de décembre 2023 aura été le deuxième moins neigeux de l'histoire des statistiques compilées par Environnement Canada, depuis 1943.

Le temps doux et le peu de flocons tombés ont poursuivi la tendance en janvier. Février n'a pas non plus connu de grandes bordées.

Mais les autorités municipales sont loin d'avoir remisé les camions et les grattes pour déneiger. Car la saison pourrait bien se terminer en lion.

«La fin février et le mois de mars peuvent réserver des surprises quant aux précipitations», anticipe François Moisan, porte-parole de la Ville de Québec, se référant à l'histoire récente où de bonnes bordées sont tombées à l'aube de l'équinoxe de printemps.

Le budget de déneigement a quant à lui suivi la courbe inverse de la neige cet hiver. La Ville de Québec avait réservé en décembre dernier presque 92 millions pour faire face aux aléas de Dame Nature en 2024. Ce budget, en pleine «explosion», n'était pas sans préoccuper

l'administration Marchand, à la recherche de solutions pour faire fondre les coûts.

## **Pas gage d'économies**

Est-ce qu'elle pourra compter sur la clémence de l'hiver pour y parvenir?

Vice-président du comité exécutif et responsable du déneigement à Québec, Pierre-Luc Lachance offrait une réponse sur ses réseaux sociaux il y a quelques jours.

«Pour l'instant, il est beaucoup trop tôt pour se prononcer à cet effet», tranche l'élu de l'équipe du maire Bruno Marchand.

Les budgets sont calculés sur une année complète, de janvier à décembre et comptent ainsi deux moitiés d'hiver. Ce n'est donc qu'à la fin de 2024 que la Ville pourra dire si elle a respecté ses prévisions budgétaires.

Les sommes réelles dépensées en 2023 ne sont d'ailleurs pas disponibles, toujours en cours de calculs.

**Un hiver plus doux n'est pas un gage d'économies, puisque «tout dépend des précipitations qui tombent», détaille le porte-parole François Moisan. De la neige plus lourde peut notamment engendrer plus de transports par camions, par exemple.**

Cet hiver, la neige est tombée moins souvent, mais souvent en grande quantité, souligne-t-il.

Aussi, les contrats renouvelés avant le début de la saison ont coûté cher. La Ville de Québec couvre à l'interne 55 % du territoire, tandis que les 45 % restants sont confiés au privé.

**Moins d'opérations, moins d'heures supplémentaires**

Certains indices portent tout de même à croire que les dépenses à l'interne pourraient être moins élevées pour la saison en cours.

Des données fournies par la Ville montrent qu'il était tombé sur Québec quelque 151,2 cm de neige en date du 12 février, plus d'une soixantaine de moins qu'à pareille date en 2023. La moyenne des précipitations reçues à ce temps-ci de la saison pour les cinq dernières années s'élève à 186,6 cm.

Cet hiver, la neige est tombée moins souvent, mais souvent en grande quantité. (Archives Le Soleil)

La Ville pourrait donc réaliser des économies par rapport au transport de la neige. Le trésor municipal pourrait aussi bénéficier du fait qu'elle envisageait déjà en début de saison «optimiser» le soufflage sur les terrains en bordure de la voie publique, question d'éviter de transporter des voyages inutiles vers les dépôts à neige.

**Et qui dit moins de neige, dit aussi moins d'opérations de déneigement. De telles activités ont été déclenchées pour un total de 19 nuits jusqu'à maintenant cet hiver. Ces trois dernières années, on comptait en moyenne plus du double, soit environ 45 nuits d'opérations de déneigement, pour une saison complète.**

Avec des opérations de déneigement moins fréquentes, moins d'heures sont effectuées en temps supplémentaire pour les équipes.

La saison 2022-2023 s'est conclue avec 50 910 heures de temps supplémentaire chez les cols bleus, du 1er novembre au 30 avril, selon les chiffres fournis à la demande du *Soleil*. Au 15 février 2024, avec environ un mois d'hiver restant, 18 175 heures supplémentaires étaient comptabilisées.

**Lévis ne se mouille pas non plus**

Questionnée elle aussi à savoir si elle envisageait dépenser moins que les 24 millions de dollars budgétés pour son déneigement pour la présente saison, la Ville de Lévis ne s'est pas non plus mouillée à ce stade-ci.

À Lévis, 80 % du territoire est déneigé en régie.

«Ce qui peut contribuer à faire une différence, donc à faire des économies, ce sont principalement les coûts liés à l'utilisation de matériaux fondants [sel et abrasif], à l'utilisation de la machinerie, par exemple, le coût du carburant ainsi qu'aux opérations liées au transport de la neige et le soufflage», détaille le porte-parole municipal Michel Thisdel.

Ces coûts sont donc moindres lorsqu'il y a moins de précipitations de neige, mais le froid et la pluie peuvent changer la donne. «On a connu cette saison des épisodes de gel et de dégel nécessitant l'épandage d'abrasifs», pointe-t-il.



VILLE DE QUÉBEC

## Le bulletin municipal Ma ville fait peau neuve

21 février 2024

Le numéro hivernal du bulletin municipal Ma ville sera distribué dans tous les foyers le mercredi 21 février.

Vous remarquerez que votre bulletin a fait peau neuve! En plus d'une nouvelle présentation plus aérée et dynamique, vous y retrouverez davantage de dossiers sur les sujets qui animent la vie municipale. Comme toujours, vous pourrez y lire des conseils saisonniers, ainsi que des suggestions de sorties culturelles et sportives.

Le bulletin municipal MA VILLE est un outil indispensable pour vous informer sur la vie citoyenne et y participer activement.

### À lire dans le numéro hivernal

La toute nouvelle bibliothèque Gabrielle-Roy ouvre ses portes! À la Une du bulletin municipal et dans un cahier spécial de quatre pages, découvrez le magnifique bâtiment en photos, les nouveautés qui vous attendent et les activités qui animeront son ouverture début mars. De plus, partez à la rencontre de ceux et celles qui ont donné vie à ce projet majeur pour la Ville.

Également :

- Le budget 2024 décortiqué;
- Un dossier sur le 100<sup>e</sup> anniversaire des archives de la Ville de Québec;
- Des suggestions de sortie pour la semaine de relâche et la fête de la Saint-Patrick;
- Tout sur les nouvelles bornes de stationnement.

Produit par le Service des relations citoyennes et des communications, le bulletin Ma ville paraît trois fois par année. Il est distribué par la poste; chaque foyer en reçoit un exemplaire dans sa boîte aux lettres. Une version électronique peut également être consultée sur le site Web de la Ville de Québec, à la rubrique [Bulletin MA VILLE](#).

### Infolettre municipale

L'actualité municipale, les activités à venir ou les services offerts par la Ville vous intéressent? Recevez l'infolettre Ma ville chaque mois dans votre boîte courriel. [Abonnez-vous gratuitement!](#)

## Pour plus d'information

---



### Ville de Québec

2, rue des Jardins, H.V.

Québec Québec

Canada G1R 4S9

[www.ville.quebec.qc.ca](http://www.ville.quebec.qc.ca)

# Quelques conseils pour les couples dont les revenus sont différents à la retraite

Le Journal de Québec · 24 févr. 2024 · 54 · emmanuelle.gril@ quebecormedia.com

Au sein d'un couple, les revenus des conjoints ne sont pas toujours égaux à la retraite. Voici comment rééquilibrer les montants et tirer votre épingle du jeu sur le plan fiscal.



Notre système d'imposition progressif fait en sorte que plus le revenu est élevé, plus la facture fiscale sera salée, une règle qui s'applique aussi aux revenus de retraite.

« Par exemple, si l'on se base sur les tables d'imposition actuelles, un revenu annuel de 100 000 \$, le contribuable devra verser environ 26 à 27 % au fisc, soit approximativement 27 000 \$ », précise Simon Houle, planificateur financier pour le Groupe Onyx affilié IA Gestion privée de patrimoine et secrétaire-organisateur-trésorier de la firme Éducépargne.

En revanche, si chaque membre du couple perçoit un revenu de 50 000 \$, la facture fiscale sera de 9000 \$ chacun (18 %) pour un total de 18 000 \$, soit 9000 \$ de moins !

C'est pourquoi l'idéal est d'équilibrer les revenus entre les conjoints afin de diminuer l'impact fiscal.

## REER DE CONJOINT

Cette stratégie doit être mise en place avant la retraite. Elle consiste, pour la personne qui gagne le revenu le plus élevé, à verser des montants dans le REER de son conjoint.

La personne qui effectue la cotisation bénéficiera de la déduction fiscale même si les sommes versées dans le REER appartiennent désormais au conjoint.

« Attention, cet argent ne pourra pas être retiré du REER pendant une période d'environ deux ans – trois 31 décembre doivent s'être écoulés depuis la cotisation – sinon c'est le conjoint cotisant qui payera l'impôt et non celui qui fera le retrait », prévient Simon Houle.

Qu'advient-il en cas de séparation ? Si le couple est marié, le patrimoine familial est partagé entre les conjoints, notamment les REER. Ce n'est toutefois pas le cas pour les personnes en union de fait.

« Si le couple se sépare, la personne conservera les cotisations même si elles ont été versées par son conjoint. Pour se protéger, on peut préparer une convention de vie commune prévoyant qui garde quoi », souligne le planificateur financier.

## DIVISER LE RRQ

Cette stratégie peut s'appliquer si les deux conjoints ont au moins 60 ans. Elle consiste à réunir les deux revenus de retraite issus du Régime de rentes du Québec (RRQ) et à la diviser entre eux. Autrement dit, une partie de la rente de retraite de l'un des conjoints est perçue par l'autre. Le couple peut être marié, uni civilement ou en union de fait.

De cette façon, la perdant sonne le revenu est le plus élevé verra sa facture fiscale réduite, car une partie de sa rente s'ajoutera au revenu de son conjoint. Au bout du compte, l'impôt total sera donc probablement moins élevé.

« Il faut savoir que le partage n'est pas nécessairement effectué à parts égales, mais est calculé en fonction de la période de vie commune », précise Simon Houle.

## FRACTIONNEMENT DU REVENU DE PENSION

Il est également possible de fractionner jusqu'à 50 % du revenu issu d'un fonds de pension d'un employeur, d'un FERR ou d'un FRV (fonds de revenu viager) avec son conjoint à partir de l'âge de 65 ans.

« Il s'agit d'une écriture comptable, le fractionnement s'effectue uniquement au niveau fiscal », souligne Simon Houle.

Cela signifie que l'argent n'est pas versé dans le compte du conjoint et demeure dans celui du bénéficiaire. Sachez qu'il est aussi possible de fractionner le fonds de pension de l'employeur avant 65 ans, mais uniquement au niveau fédéral et pas au provincial.

## DÉCAISSEMENT DU FERR

Après l'âge de 71 ans, les REER doivent obligatoirement être transférés dans un FERR. Dès lors, vous devrez retirer un montant minimum, calculé en fonction de votre âge. Plus on augmente en âge, plus le pourcentage est élevé. Si votre conjoint est plus jeune, vous pourrez toutefois retirer le montant correspondant à son âge et non au vôtre. Cela permet du même coup de réduire votre revenu et donc l'impôt.

## ÉVITER LA RÉCUPÉRATION DE LA PSV

Équilibrer les revenus entre les conjoints présente un autre avantage : il permet de réduire ou supprimer l'impôt de récupération sur la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV).

Il faut savoir que si votre revenu net est supérieur à un certain seuil, vous devrez rembourser partiellement ou en totalité la PSV. Actuellement, ce montant est de 86 912 \$ pour l'année de revenu 2023, mais il augmente progressivement.

Le cas échéant, on devra donc rembourser 15 % du montant excédant ce seuil. Pour ce faire, votre PSV mensuelle sera réduite afin de prendre en compte cet impôt de récupération. À noter que le calcul se fait chaque année en fonction des revenus gagnés. Réduire vos revenus permet du même coup de diminuer l'impôt de récupération, ou même de l'éviter.

Notre système d'imposition progressif fait en sorte que plus le revenu est élevé, plus la facture fiscale sera salée, une règle qui s'applique aussi aux revenus de retraite



# Travailler tout en étant bien entouré!

24 février 2024 à 00h02|

Mis à jour le 25 février 2024 à 08h12

Comme parents, nous portons souvent plusieurs chapeaux, parfois même plus d'un à la fois de sorte que les responsabilités s'entrecroisent et qu'on ne sait plus où donner de la tête. Au cours des dernières années, plusieurs travailleurs et travailleuses ont dû apprendre à composer avec une toute nouvelle réalité, celle de travailler avec les enfants à la maison. Alors que la semaine de relâche est à nos portes, plusieurs devront user de stratégies pour arriver à travailler tout en demeurant disponibles pour les enfants. Organisation, responsabilisation et souplesse, trois pistes de solutions pour une meilleure harmonisation!

---

## 1) Organisation

En cette semaine de relâche, mieux vaut séquencer votre travail selon l'horaire de la journée des enfants, d'où l'importance d'organiser un tant soit peu les activités du jour et ainsi de prévoir des moments d'accalmie qui vous permettront de vous atteler à la tâche. Une journée pyjama, films et popcorn vous laissera par exemple le champ libre pour une bonne heure et demie, le temps que le film s'achève et que le popcorn soit englouti ! Profitez-en pour accomplir des tâches qui exigent davantage de concentration.

## 2) Responsabilisation

Si vos enfants sont en âge de participer à la besogne de la maison, c'est le moment de mettre en place des habitudes qui faciliteront votre quotidien tout en les responsabilisant. Vider le lave-vaisselle, passer l'aspirateur, nettoyer la salle de jeux, faire le tri des vêtements,

préparer le repas, etc. Dressez une liste qui sera bien en vue et permettez-leur de choisir leur responsabilité respective. Bien que la relâche soit le moment tout indiqué pour un petit interlude de la routine quotidienne, certaines responsabilités ne prennent pas de vacances !

### **3) Souplesse**

La routine en déséquilibre, la maison quelque peu bordélique, le silence presque qu'impossible, cette semaine de relâche exige souplesse et lâcher prise ! Peut-être ne serez-vous pas aussi rentable qu'à l'habitude dans votre travail. Il est fort possible également que votre horaire soit momentanément bousculé, et ce, malgré la logistique mise en place pour jongler avec le travail et les enfants. Ce n'est pas le moment de vouloir porter à tout prix tous les chapeaux simultanément. Réservez-vous de petits moments pour remplir votre rôle de parents, puis retourner à votre écran pour travailler. Un équilibre qui permettra à tous de passer une semaine harmonieuse !

# Code vestimentaire au bureau **La cravate cède le pas au « mou chic »**

PHOTOMONTAGE LA PRESSE

**Les cravates et les escarpins sont-ils des espèces en voie de disparition ? Chose certaine, le style « mou », gracieuseté de la pandémie, déteint encore aujourd'hui sur les tenues portées à l'occasion des trois journées par semaine passées au bureau où le confort et les chaussures de sport sont maintenant rois et maîtres.**

Mis à jour le 24 février



**NATHAËLLE MORISSETTE** La Presse

« Des cravates, je n'en vois presque plus », lance spontanément Anne-Marie Henson, associée chez BDO Canada.

Dans son cabinet de comptables, elle a également observé que les femmes délaissaient le veston et que le port du jeans n'était plus l'apanage des « vendredis décontractés », mais de n'importe quelle journée de la semaine.

**« Il y a deux semaines, j'étais au bureau en jeans, un jeudi. J'ai dit à mon collègue : "Le jeudi est le nouveau vendredi !" », raconte Anne-Marie Henson en riant.**

Elle a même vu une employée porter une jupe en jeans, « audace » que peu auraient eue avant la pandémie. M<sup>me</sup> Henson souligne même au passage que le look était absolument réussi et de bon goût.

Habitué de voir des gestionnaires en veston-cravate lors de formations qu'il donne en ressources humaines, Alain Gosselin, professeur émérite à HEC Montréal, fait le même constat : « Des cravates, depuis la pandémie, je ne pense pas en avoir vu. »

Et des chaussures plus « habillées », il y en a beaucoup moins, a-t-il lui-même observé en allant magasiner. Celles-ci semblent s'être fait damer le pion par les chaussures de sport.

Les seuls qui ont conservé un code vestimentaire strict : les policiers. Lors d'une récente formation qu'il a donnée à un corps policier dans un centre de villégiature, tous portaient l'uniforme.

## **Le confort avant tout**

La pandémie et son confinement, qui n'obligeaient plus les gens à être tirés à quatre épingles, ont-ils contribué à ce retour au bureau plus décontracté ? « On pense que les gens ont envie d'être plus coquets et de s'occuper d'eux. Mais il y a l'élément confort qui a peut-être changé la donne, reconnaît Lili Fortin, présidente de Tristan. Ils n'ont peut-être plus le goût de s'habiller en mou, par contre, ils ont goûté au confort. »

Elle le voit avec la popularité des vestons plus extensibles qui se portent comme des cardigans, par exemple. « On travaille fort sur les coupes, pour que ça tombe bien et que ça soit confortable. »

**La tendance à être habillé un peu plus relax, à mon avis, était là avant la pandémie. Comme avec le reste, la pandémie a eu un effet d'accélération de changements qui étaient déjà en place.**

Alain Gosselin, professeur émérite à HEC Montréal

« Outre le fait que notre industrie, qui est créative, faisait déjà dans le mou avant la pandémie, on remarque quand même qu'il existe aujourd'hui un mou premium ! lance pour sa part Katia Aubin, vice-présidente communications et image de marque chez Sid Lee, agence de création multidisciplinaire. On voit toujours un souci du détail qui fait une différence. On peut voir les joggings, mais avec un haut plus chic... ou des chaussures plus recherchées. Les codes de style peuvent varier en fonction des services, les groupes design et architecture présentent souvent une esthétique vestimentaire réfléchie. »

À BDO Canada, Anne-Marie Henson reconnaît que le code vestimentaire au bureau est beaucoup plus flexible qu'avant la pandémie. « Ce qu'on veut c'est que les gens soient présentables et s'ajustent aux besoins des clients. »



PHOTO HUGO-SÉBASTIEN AUBERT, LA PRESSE

Chez BDO Canada, une firme comptable, le code vestimentaire au bureau est beaucoup plus flexible qu'avant la pandémie.

Et en cette période où les employeurs peuvent avoir du mal à recruter ou à retenir les candidats compétents, un code vestimentaire plus souple qui permet aux gens d'être plus « créatifs » peut permettre d'attirer des employés.

Je pense qu'on commence à réaliser qu'il faut être beaucoup plus flexibles pour garder nos jeunes talents, soutient M<sup>me</sup> Henson. Parce que pour eux, la flexibilité, c'est le mode hybride et ça va aussi avec le code vestimentaire.

## L'habit fait parfois le moine

La tenue plus décontractée n'est pas nécessairement de mise à toutes les occasions, soutient toutefois Julie Blais Comeau, spécialiste de l'étiquette. Selon la fondatrice de l'entreprise [etiquettejulie.com](http://etiquettejulie.com), la profession exercée et les gens rencontrés peuvent faire pencher la balance vers le port du veston.

« Il y en a qui sont très contents de retourner dans les tailleurs, dans les complets », ajoute celle qui donne notamment un atelier intitulé « S'habiller pour réussir ».

**Quand notre client nous voit, est-ce que nous avons l'air de ce que nous faisons dans la vie ? Sommes-nous crédibles ? Basé sur notre tenue vestimentaire, est-ce qu'on peut nous faire confiance ? Qu'on soit d'accord ou pas, on est jugé de l'extérieur vers l'intérieur. C'est le premier coup d'œil. Avec cette première impression-là, les gens vont capter s'ils peuvent vous faire confiance.**

Julie Blais Comeau, spécialiste de l'étiquette

« Est-ce que la ou le comptable de Lady Gaga peut s'habiller différemment du comptable de quelqu'un qui a une entreprise dans les assurances ? Probablement que oui ! », lance-t-elle en riant.

### QUE DIT LA LOI SUR LE CODE VESTIMENTAIRE ?

Un employeur peut-il imposer un code vestimentaire ? Oui, mais à certaines conditions. « Lorsqu'un employeur rend obligatoire le port d'un vêtement particulier, il doit le fournir gratuitement à la personne salariée payée au salaire minimum », indique l'article 85 de la *Loi sur les normes du travail*. « L'employeur ne peut exiger une somme d'argent d'une personne salariée pour l'achat, l'usage ou l'entretien d'un vêtement particulier qui aurait pour effet que la personne salariée reçoive moins que le salaire minimum. » « Les droits de l'employeur de formuler des exigences en matière d'apparence personnelle doivent être conciliés avec le droit des employés à leur intégrité physique (art. 1 de la Charte des droits et libertés de la personne), au respect de leur vie privée (art. 5 de la Charte), à la sauvegarde de leur dignité (art. 4 de la Charte), à leur liberté d'expression ainsi qu'à leur liberté de religion dans certains cas (art. 3 de la Charte) », peut-on également lire sur le site de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés.